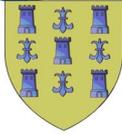


# l'Écho Simianais



Bulletin municipal n°23 - décembre 2019

## DANS CE NUMÉRO :

Hommage au Peintre Othon Coubine	Pages	7, 8 et 9
Le noble art de la verrerie à Simiane	Pages	10 et 11
Flore à Simiane 2019	Pages	14 et 15





## INFORMATIONS UTILES



Mairie de Simiane téléphone : 04 92 75 91 40  
Courriel / e-mail : [communedesimiane@wanadoo.fr](mailto:communedesimiane@wanadoo.fr)  
Site de la Mairie : [www.mairie-simiane-la-rotonde.fr](http://www.mairie-simiane-la-rotonde.fr)

**Numéro d'appel d'urgence : 06 07 17 89 33**

**HEURES D'OUVERTURE de la MAIRIE : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 14h à 17h  
mercredi : de 09h à 12h**

Chaque samedi, le Maire et ses adjoints tiennent leur permanence, de 10h à 12h  
au Bureau des élus (à côté de la Poste).



### Le Château-Rotonde :

**Fermé** du 12 novembre au 14 mars inclus.  
**Ouvert** du 15 mars au 30 avril et du 1<sup>er</sup> septembre au 11 novembre :  
tous les jours, **sauf le mardi**, de 10h à 12h30 et de 14h à 17h.  
**Ouvert** du 1<sup>er</sup> mai au 31 août : tous les jours de 10h à 19h.

Tel. 04 92 73 11 34



### Le Bureau de Poste de Simiane

Ouvert du lundi au vendredi, de 14h15 à 16h45.  
Ouvert le samedi, de 10h30 à 12h.

Tel. 04 92 75 95 41



### La Bibliothèque Henri Laugier

Ouverte le mardi et le vendredi, de 14h30 à 16h30.  
Jusqu'au 30 mars 2020 : Mme Paméla Barret - Tel. 06 61 95 30 33



### Le Marché de Simiane la Rotonde

Toutes les semaines, **le JEUDI**, de 07h30 à 12h30.  
Place René Char.

**L'Écho Simianais** - Bulletin municipal semestriel gratuit - **numéro 23 - décembre 2019.**

**Commune de Simiane la Rotonde** - Rue Henri Laugier - 04150 SIMIANE la Rotonde.

Directeur de publication : M. Louis Laudun, Maire. Coordination : Henri Duyn.

Rédaction : Jean-Pierre Comte, Henri Duyn, Gilbert Elkaim, Louis Laudun, Jean-Yves Meignen,  
Marie-José Noël, Annie Noël, Isabelle Oudot, Claude Wicart.

Conception graphique et maquette : Henri Duyn.

Photos et illustrations : Henri Duyn, Isabelle Oudot, Anne Di Natale, Anne-Marie Berthon, Cécilia Gerace.

Impression : Imprimerie Nouvelle, Apt - Imprimé sur papier recyclé.

Tirage : 500 exemplaires. Dépôt légal : Lors de la parution

Distribution : La Poste

## La fin d'un mandat

La fin du mandat arrive puisque les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars prochain.

Je ne serai plus candidat bien que l'exercice du mandat soit hyper intéressant, parfois exaltant avec tout de même "un revers de la médaille" constitué essentiellement par une nécessité de disponibilité permanente. La fonction est chronophage.

En effet, le maire rural, comme dans notre cas, doit s'occuper de tout, tout le temps. Heureusement que, comme cela s'est produit durant mon mandat, j'ai été très secondé par une équipe où chaque élu a pu exercer efficacement sa délégation ce qui au-delà de l'aide appréciable apportée, a accentué la performance de l'Action Publique.

Le rôle de l'Administration, pas très visible pour le grand public, a contribué également à l'efficience et à la stabilité du service public.

Néanmoins le maire est sollicité pour résoudre une infinité de problèmes dont il n'a pas toujours la responsabilité, mais il subit l'ingratitude pour le travail qu'il mène, souvent invisible. Tout cela suppose une certaine énergie et il se trouve que les années passant, cette énergie commence à s'émauser pour moi.

Or, lors des prochaines élections, j'aborderai ma 76<sup>ème</sup> année et un nouveau mandat de 6 ans me conduirait (éventuellement) à 82 ans.

Je pense que ce n'est pas un service à rendre à la collectivité d'avoir à sa tête un maire trop âgé, ni pour moi-même d'ailleurs. A titre personnel, il me paraît légitime à un âge avancé de disposer d'un peu de liberté si toutefois la santé me permet d'en disposer.

Comme l'indique l'adage populaire, il faut laisser la place aux jeunes ou aux moins âgés que moi.

De plus, je m'étais très investi pour que notre commune fasse partie de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon et non plus de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon pour une question qui me semble essentielle, celle de la rénovation quasi totale de notre système d'alimentation en eau potable et de nos cinq stations d'épuration qui en ont un besoin urgent.

En effet, notre Communauté de Communes actuelle ne possède pas la compétence "eau et assainissement" et ne devrait l'acquérir qu'en 2026, ce qui sera bien tard pour nous.

Or, la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon possède cette compétence et nous avons besoin de cela pour réaliser nos indispensables projets.

Aussi, avec l'Adjoint délégué à l'eau et à l'assainissement, nous avons rencontré longuement les élus et les cadres supérieurs de la Communauté Aptésienne pour élaborer un dispositif de renouvellement par tranches des réseaux et des installations.

Mais pour que le transfert de notre commune au sein de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon puisse s'opérer, deux conditions devaient être réunies dans le cadre d'une procédure dite "de droit commun" :

- une majorité qualifiée des communes constituant l'actuelle Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon à laquelle nous appartenons devait voter favorablement notre départ,
- les services de l'Etat devaient donner leur accord ; la décision finale leur appartenait.



Il se trouve que la majorité qualifiée requise par la première condition pour notre départ n'a pas été atteinte, le bloquant ainsi.

Une procédure dite "dérogatoire" a alors été engagée. Une majorité favorable des communes susvisées n'était plus nécessaire, mais un nouvel organe composé d'élus locaux, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale a eu alors à se prononcer par un avis communiqué au Préfet mais qui, en droit, ne s'imposait pas à lui pour accorder notre départ par arrêté préfectoral.

Là encore, cette commission a voté négativement.

Certes, les textes induisaient ces procédures, mais dans la pratique, cela conduit à ce que des communes et départements imposent leur décision à d'autres collectivités, dans ce cas, la-nôtre.

Les textes sont respectés mais il est surprenant, voire aberrant, que leur application conduise à une quasi mise sous tutelle d'une commune par ses semblables.

Le milieu communal a mis de longues dizaines d'années à s'exonérer de la tutelle de l'Etat au travers de la loi de 1982 sur la décentralisation qui a été la consécration du processus, pour retomber dans une autre.

Dans ce contexte, les services de l'Etat auxquels ne s'imposait pas, rappelons-le, l'avis de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale ont, dans leur frilosité, préféré reporter leur décision après les élections municipales.

J'estime que c'est encore un temps précieux qui est perdu. Cela conforte ma décision de quitter l'institution, déjà largement justifiée par l'âge.

En tout état de cause, pour ce qui nous concerne, le Président de la République n'aura pas été suivi en affirmant devant certains maires de l'Associations des Maires de France que "sur le terrain, cela marche mieux quand vous l'avez voulu que lorsque cela vous a été imposé".

Comme quoi, de la parole aux actes... et quoi qu'il en soit, la commune, fille de la Révolution est pérenne et va continuer.

Mon et mes successeurs feront comme mes prédécesseurs et moi-même, ils apporteront leur pierre à l'édifice avec leurs propres choix et leur propre sensibilité.

Tous mes vœux les accompagnent.

\*\*\*

Certains élus de l'actuel Conseil Municipal ont pris la même décision que moi-même, ils ne se représenteront pas. Il s'agit de :

- Jean-Pierre COMTE, 1<sup>er</sup> adjoint qui, très prochainement va quitter la commune, et en raison de ses 4 mandats exercés, soit 25 ans de fonction,
- Marie-José NOËL, 3<sup>ème</sup> adjointe, en raison de son âge et de ses 6 mandats consécutifs exercés, soit 37 ans de fonction,
- Isabelle OUDOT, Conseillère Municipale.

*Le Maire,*  
**Louis LAUDUN**



L'école occupe une place importante dans la vie de notre village. Certains parents d'élèves y ont eux-mêmes été scolarisés et y sont restés très attachés. C'est peut-être la raison pour laquelle son effectif reste stable. 45 élèves sont aujourd'hui inscrits. Leur répartition est cette année équilibrée. 23 enfants se trouvent dans la classe de 1<sup>ère</sup> section et 22 élèves dans celle de Dominique DUPUY. Actuellement en congé parental, Marina GUISTI est remplacée jusqu'à la fin de l'année scolaire par Simon EYSSERIC.

La rentrée s'est déroulée tranquillement. Les enfants ont retrouvé très vite leurs habitudes et les nouveaux élèves se sont rapidement adaptés au fonctionnement de l'école. Il faut dire qu'aucun changement n'est intervenu dans le personnel communal : Martine reste aux commandes de la cantine ; Carole et Christine continuent à seconder le maître dans les activités proposées aux enfants de la maternelle et à assurer la surveillance pendant les récréations et les temps de garderie ; Cynthia FAYET assure toujours le renfort de midi à la cantine et Myriam QUEVEDO le soir à la garderie.

Dans le cadre des travaux de mise aux normes de sécurité des locaux, la porte de la cantine a été remplacée par un accès transformé en issue de secours. Régulièrement arrosés cet été par nos agents du service technique, les arbres nouvellement plantés dans la cour ont tenu bon, malgré la forte chaleur estivale. Il est à penser qu'ils continueront à bien se développer et apporteront déjà un peu d'ombre au printemps prochain.

Depuis le 1er novembre, sur les préconisations gouvernementales, un repas végétarien hebdomadaire est servi aux enfants.

Cette année, les projets pédagogiques porteront sur le thème de la Musique. Plusieurs ateliers sont prévus : Découverte des musiques du monde et sensibilisation aux instruments de musique. C'est ainsi que les enfants vont découvrir la flûte à bec grâce à atelier animé par l'école de musique d'Apt et aussi le violoncelle autour du parcours musical narratif "sur les pas de Lise" imaginé par la violoncelliste Marie-Thérèse GRISENTI. Peut-être cette approche de la musique va susciter chez nos enfants l'envie de mieux connaître cette discipline et de la pratiquer.

*Le Maire et toute l'équipe  
du Conseil municipal ont  
l'honneur de vous convier  
aux vœux de la  
Municipalité,*

*Le samedi 25 janvier 2020  
à 18 h, à la salle des fêtes.*





# Les transports scolaires

Le 1er septembre 2017, la compétence transports a été transférée de façon effective à la Région, à l'exception des transports scolaires des enfants handicapés qui restent de compétence départementale.

Si l'année scolaire 2018/2019 a été une année de transition sans changement important sauf l'installation du logiciel Pégase, l'année scolaire 2019/2020 voit des modifications significatives du fait des nouvelles dispositions prises par la Région. En effet, aux termes des conventions passées en 2014 définissant les modalités organisationnelles, techniques, comptables, financières des transports scolaires, la Région a pris en charge le transport scolaire dans son intégralité avec les modalités suivantes :

- accès du transport scolaire aux enfants âgés de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire en cours,
- système d'astreinte géré par la Région,
- Inscription et paiement en ligne généralisés,
- équipement des bus scolaires d'un système de billetterie connecté,
- participation forfaitaire des familles de 110 € pour l'année si le quotient familial (QF) est supérieur à 700 € ou 55€ si le QF est inférieur à 700€,
- mise en place de la Carte Passe Zou études.

Toutefois, le choix était donné aux collectivités de renouveler ou non une convention avec la Région. Aussi, considérant que la Région avait la volonté d'organiser dans son intégralité la gestion du transport scolaire et que la compétence "action sociale d'intérêt communautaire" de la Communauté de communes Haute Provence Pays de Banon donnait à l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) la possibilité d'attribuer une compensation financière aux familles, le Syndicat intercommunal des transports scolaires du Pays de Banon a décidé de ne pas renouveler la convention avec la Région et a donc été dissous.

Jusqu'à-là, la commune de Simiane la Rotonde était considérée "organisateur secondaire". Aujourd'hui, le transport scolaire propre à Simiane est devenu "service affecté à titre principal aux scolaires" dit "service spécialisé", les lignes régulières étant qualifiées de "services réguliers ordinaires".

Afin de garder des relations de proximité avec le service des transports de la Région, le Conseil Municipal a décidé de signer la convention avec la Région. Si dans le cadre de la nouvelle organisation, la commune ne s'occupe plus de l'organisation des liaisons domicile école et ne gère plus les inscriptions ou encore l'envoi des titres, elle a un rôle d'accueil et d'information des usagers, d'orientation vers le site d'inscription scolaire ou encore la mise à disposition d'une ligne internet.

Mesurant bien que le coût d'inscription peut représenter une lourde charge pour le budget des familles, en l'absence de décision de la part de la Communauté de communes, le conseil municipal de Simiane a voté aussi l'attribution d'une participation financière aux familles comme suit :

Montant de la participation communale		Etablissement scolaire fréquenté
QF supérieur à 700€	QF inférieur à 700€	
<b>110€</b>	<b>55€</b>	Ecole primaire
<b>90€</b>	<b>45€</b>	Collège de Banon

Les familles peuvent solliciter la participation de la commune auprès du secrétariat de la Mairie. Elle leur sera versée directement au vu du justificatif d'inscription mentionnant le montant de l'abonnement et d'un RIB.

# Un simianais d'adoption



**Othon Coubine** est né le 22 octobre 1883 en Moravie, dans la ville de Boskovice.

**Otakar Kubin** de son nom Tchèque avant d'avoir pris la nationalité française en 1925 lors de son installation à **Simiane la Rotonde**.

Jeune homme, Othon fait des études de mathématiques, de philosophie et de musique. Puis, il se prit de passion pour la peinture. Après l'académie des Beaux-Arts de Prague, son éducation artistique se complète par un grand tour d'Europe et il s'installera à Paris au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Chez Basler, son marchand de tableaux, il rencontre Léo Stein, riche collectionneur, qui a lancé le marché de l'Art, avec les grands peintres qui ont ouvert la voie de la modernité : Picasso, Matisse et bien d'autres. Léo est séduit par le travail de Coubine de 1920 à 1930, il lui achète une quarantaine de toiles. Notre peintre a loué un atelier à Montparnasse où il vit avec son épouse Blazéa et leur jeune fils. Malheureusement son destin va s'assombrir avec la perte de la mère et l'enfant atteints de la tuberculose. Dans cette période douloureuse, il rencontre alors Paul Bourdin, grand amateur d'Art et Maire de la ville d'Apt, celui-ci l'invite à s'installer en Provence. Ils deviendront de grands amis et c'est ainsi qu'Othon Coubine achète l'hôtel Montjallard, à Simiane, au-dessus de l'église. Le chemin qui y conduit se nomme aujourd'hui le "passage Coubine".

*"J'étais très content d'y pouvoir vivre. Il n'y a pratiquement pas de mauvais temps. Le Maire n'a compté que seize mauvais jours tout au long de l'année. A part cela, le ciel était toujours bleu. C'est à ce maire que j'ai acheté la maison de ses ancêtres à Simiane. Cette maison déserte avait appartenu au docteur de Napoléon qui avait accompagné l'empereur lors de la campagne de Russie. La maison était pleine de tableaux et de bustes de Napoléon".*



Sous le ciel de Provence, Coubine rencontrera sa seconde épouse, une Aptésienne de souche, Berthe Chaix. Dans les années trente, convié chez l'écrivain Jean Giono, Coubine rencontre Faustin Ripert qui lui parle du château en ruines de son village de Caseneuve qu'il achètera. La restauration architecturale et le sauvetage des bâtiments lui tenaient à cœur. Mais en même temps, Othon Coubine n'a jamais cessé de peindre des motifs provençaux. Il lui arrivait de faire le même paysage pratiquement sans changement comme s'il ne pouvait pas s'en rassasier.

Il aimait peindre également des bouquets de fleurs, des natures mortes et faisait de très beaux portraits.



# Othon Coubine



Dans les années cinquante, Othon Coubine a eu des soucis financiers. La mode avait changé, ses galeristes étaient morts. En 1951, la république Tchèque lui propose alors un poste officiel. Après quelques hésitations, il finit par accepter. Ce séjour dans son pays natal lui permet de retrouver ses racines et ses amis. Cependant, la lumière de la Provence lui manque et il écrira :

*"Je traversai une frontière de la lumière, et cela entraîna une déchirure, l'équilibre se perdit (...) il me manque ce beau ciel que prodigue le Sud de la France ... ici le ciel est gris, la valeur des couleurs me pousse au désespoir".*

En 1964, la nostalgie est trop forte, il revient dans sa patrie d'élection et restera à Simiane la Rotonde jusqu'à sa mort en octobre 1969.

## Hommage à un simianais d'adoption, le Peintre Tchèque Othon Coubine

En ce mois de septembre 2019, pour le cinquantenaire de la mort de l'artiste, la République Tchèque rendait un bel hommage à Othon Coubine à Boskovice, sa ville natale. A cette occasion, Jaroslav Dohnalek, maire de la ville avait invité son homologue de Simiane la Rotonde.

En tant qu'élu membre de la commission culturelle et peintre, Isabelle Oudot a représenté le maire de Simiane, Louis Laudun. Après une courte hésitation c'est avec joie qu'elle a accepté de se rendre à cette exposition. Quelle chance mais aussi quelle aventure, car si elle devait être entièrement prise en charge par ses hôtes, il fallait qu'elle se rende sur les lieux par ses propres moyens :

*"J'ai atterri à Prague pour une incontournable visite de cette splendide capitale au coeur de l'Europe. J'ai parcouru à pied plus de 12 km en une seule journée, sous un ciel digne de la Provence. Le lendemain, j'ai pris le train pour Boskovice. Expérience intéressante que celle de circuler dans un pays dont on ne parle pas la langue !... Dagmar Hamalova la "public relations" du musée de Boskovice avec qui j'avais eu des échanges par mail m'attendait sur le quai de la gare. Elle avait parfaitement organisé mon séjour. Après m'avoir installée à "Pod zamkem" l'hôtel du château aménagé dans un ancien couvent du 18<sup>ème</sup> siècle, Yvetta, professeur de Français au Lycée de la ville nous a rejointes, restant à mes côtés pour traduire nos échanges.*

*Ils débiteront par une réception à la Mairie où Monsieur le Maire m'a remis un superbe bouquet de fleurs et c'est autour d'une table bien garnie que nous avons fait connaissance. Mais à vrai dire toutes les personnes rencontrées m'ont fait des petits cadeaux, depuis mon arrivée, sur le quai de la gare jusqu'à mon départ. Ne voulant pas me présenter les mains vides, j'avais emporté des sachets de lavande et des petits flacons d'essences et par chance, il y en a eu assez pour toutes ces dames lors de cette première rencontre. Le lendemain, nous étions attendues avec plusieurs d'entre elles pour une visite en privé du château restauré à l'identique des années postcommunistes.*



## Othon Coubine (suite)



Chaque visiteur devait enfiler des grands chaussons de feutre sur ses chaussures...et lustrer ainsi une vingtaine de pièces aménagées dans les moindres détails, à l'image de la vie de la famille du Baron Mensdorff-Pouilly, à l'époque 1900. Puis ce seront quelques kilomètres à pied à travers bois qui nous conduiront à la découverte du château médiéval (13<sup>ème</sup> siècle) qui domine la ville d'un côté et une grande plaine de l'autre. Sans énumérer d'autres visites toutes aussi intéressantes, nous arriverons à la soirée d'ouverture de l'Exposition d'Othon Coubine.

J'étais assise au premier rang d'une belle assemblée, lorsque la chorale du collège accompagnée de leur professeur au piano a entonné des chants dont je ne comprenais pas les paroles, mais un peu plus tard j'ai reconnu l'air de la mélodie "l'important c'est la rose" et remarqué le regard des enfants tourné vers moi ; à la fin du chant, une fillette a sorti une jolie rose rouge de derrière son dos et me l'a apportée ! J'en suis encore toute émue... On suivit beaucoup de discours de toutes les autorités culturelles et je fus moi même invitée à prendre la parole. Avec Yvetta, toujours à mes côtés pour traduire j'ai évoqué Simiane, ses paysages et le souvenir qu'Othon Coubine nous a laissé ; assez brève, j'ai surtout remercié chaleureusement l'assemblée pour le si bon accueil qui m'était fait.



C'est seulement après ces divers échanges que les portes ont été ouvertes, donnant accès aux pièces dédiées à l'exposition. Une cinquantaine d'œuvres y étaient accrochées représentant toutes les périodes de la vie du peintre et j'ai pu en compter plus d'une quinzaine d'ambiance provençale et reconnaître avec émotion la route de la Combe, le chemin des moulins, celui de la Brèche et bien sûr, notre fière Rotonde".



La maison  
de Brian

ART CONTEMPORAIN

vous donne Rendez-vous pour Noël !

**VOIR / REVOIR**

Une exposition de petits et grands dessins de **Martine Cazin**, à des prix d'Hiver !

Vernissage le Samedi 15 décembre à partir de 15h.

La galerie vous reçoit les samedis et dimanches de 14 à 18h, du 15 décembre au 6 janvier et même sur rendez-vous en appelant Martine :

04 92 75 91 49 - 06 04 17 33 77

A très bientôt !



### Le "Noble Art" de la verrerie à Simiane (XVIe-XIXe siècle) et la famille FERRY

La dernière exposition de la saison au château de Simiane, présentait des œuvres d'Isabelle Poilprez, plasticienne et sculpteur sur verre ayant achevé sa formation à Murano. Voilà une belle occasion pour l'Echo Simianais de rappeler à nos lecteurs que la verrerie a apporté à notre village une incontestable prospérité durant quatre siècles.

Mais pourquoi une "industrie" du verre à Simiane dès le début du XVI<sup>e</sup> siècle ? C'est le résultat d'une volonté politique et des atouts qu'offrait la nature en Pays d'Albion.

René Ier d'Anjou (1409-1480), le bon "Roi René" cher aux Provençaux, ami des Lettres et des Arts, a encouragé la migration vers son royaume de Provence d'artisans et d'artistes italiens d'autant que lui-même chassé de son royaume de Naples par Alphonse V d'Aragon en 1442 avait choisi Aix-en-Provence comme havre de paix.

D'autre part, l'abondante couverture forestière de nos plateaux offrait le combustible pour les fours tandis que les sables siliceux de nos grès (le saffre) et la chaux extraite de nos roches calcaires fournissaient la matière première à la fusion du verre.



Voilà pourquoi Benoit FERRI, maître verrier, quitta Naples en 1442 pour venir créer sa première verrerie à Goult, près d'Apt. Il reçut un privilège royal accordé par le roi René (exemption de la taille, de la gabelle, des péages pour le transport des marchandises) mais aussi la protection des abbés de Valsaintes et celle des Agoult, seigneurs de Simiane qui voyaient de bon augure l'installation de verreries dans leur Comté de Sault. Les trois fils du maître verrier développent l'entreprise paternelle : l'ainé Nicolas demeure à Goult et ses descendants y pratiquaient encore la verrerie au XVIII<sup>ème</sup> siècle. Le second Jean crée une verrerie à Montlucier en Dauphiné puis à La Verrière en Valentinois. Le troisième Galiot puis ses fils ont créé les verreries de Valsaintes et de Simiane. Tous ont eu une nombreuse descendance.

Dès le début du XVI<sup>ème</sup> siècle, la famille des maîtres verriers a francisé son patronyme et figuré sur l'armorial. Car sous l'Ancien Régime, le "noble art" de la verrerie conférait la noblesse et le droit au blason, à la particule et au port d'armes. Ainsi les membres de la famille apparaissent dans les documents d'archive sous diverses formes : de FERRY, de FERRE, des FERRES parfois suivi d'une localisation : de Ferre de Champfleuri, de la Grand Combe, du Plantier, de Fontnouvelle, du Clot, de La Garde, de Fontjoli, de l'Estang, du Vallon, du Verger, du Pommier... Cet anoblissement peut être considéré comme une juste récompense pour ces verriers qui ont créé à Simiane et ses alentours un véritable bassin d'emplois. Une foule d'apprentis, de compagnons verriers, de bûcherons, de colporteurs, de muletiers vivaient de la production verrière sous l'autorité du maître verrier, véritable "manager" de l'entreprise. Celui-ci devait obtenir l'autorisation du seigneur, négocier les contrats d'exploitation, financer la construction des bâtiments, le paiement du personnel et organiser la commercialisation des produits.



C'est pourquoi les maîtres verriers s'associaient souvent avec un frère, un cousin ou un autre gentilhomme verrier. Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle, des fours brûlaient à Valsaintes (1509) à la *Grand Combe*, ( la Patantare), à la *Combe du Pommier*, à *Royère Grosse*, à *Allamelle* (aujourd'hui l'Aramelle), aux *Blaques*, aux *Granges* et plus tard à *Catalan* qui s'éteignit en 1889. La campagne de production durait neuf mois (du 1<sup>er</sup> octobre au 1<sup>er</sup> juillet) et chaque verrerie fonctionnait pendant dix à quinze ans, suivant l'épuisement de la fourniture de bois pour les "fourneaux" au nombre maximum de cinq par verrerie. D'ailleurs la coupe des bois était très contingentée : pas d'abatis de bois vif, de jeunes arbres, de chênes, ni "*dans les penchants et lieu ardu*". Les gardes forestiers du seigneur veillent à empêcher le déboisement. La production des verreries de Simiane a évolué au cours des siècles : verrerie fine au début (fioles, gobelets, carafes) puis verrerie plus commune et de couleur verte au XIX<sup>ème</sup> siècle (bouteilles, bonbonnes, dames-jeannes, chandeliers, lampes). Elle est vendue sur place et à des marchands de verre dans toute la Provence et jusqu'à Grenoble et Lyon.

La dynastie des FERRY a engendré de nombreuses branches toutes associées à la production du verre. Elle a acquis une grosse fortune et un important patrimoine foncier : terres, bois, belles demeures (ostaus) dans le haut village de Simiane et à l'extérieur : les deux châteaux jumeaux des Granges et de la Gonette ainsi que le domaine de la Flachère. On compte de nombreux FERRY ou De FERRE parmi les maires et conseillers municipaux de Simiane, de Carniol et de Valsaintes. Au Conseil municipal de 1789, ils étaient trois : Jean-Baptiste-Henri de FERRE, François de FERRE et Joseph de FERRE de FONTJOLI. D'autres se sont engagés dans la carrière militaire comme Louis-François-Joseph de FERRE du POMMIER, capitaine de cavalerie dans les régiments de Louis XVI, lieutenant-colonel sous l'Empire et décoré de l'ordre de Saint-Louis sous la Restauration. Il épousa en 1803 Adélaïde-Victoire de PELLISSIER des GRANGES et mourut aux Granges en 1833. On trouve aussi des de FERRE dans le Haut Clergé comme Melchior de FERRE du POMMIER qui était vicaire général de l'évêché d'Apt en 1789.



La Révolution porte un rude coup à cette puissante famille ; la Nuit du 4 août 1789 les prive de leurs privilèges et la Loi des *Suspects* entraîne la confiscation des verreries. Les maîtres-verriers suivent les chemins de l'émigration. Ils font souche en Angleterre, en Allemagne, en Norvège. Mais la branche des De FERRE du POMMIER se maintient à Simiane au XIX<sup>ème</sup> siècle et le dernier descendant, Jacques de Brion a revendu La Flachère.

Le souvenir des FERRY et des verreries n'a pas complètement disparu de Simiane. Au hameau de Cheyran on peut encore voir les ruines des fours de Catalan et dans le haut village de Simiane deux "ostaus" ayant appartenu aux verriers sont toujours en place : l'un est située au fond de la placette dominant la rue de l'Eglise et qui a appartenu ensuite à Henri LAUGIER, l'autre est la maison Pellissier des Granges dont la belle porte sculptée porte le blason des FERRY : trois annelets d'or sur fond de gueule.



## VIE ASSOCIATIVE

### Les riches heures musicales de la Rotonde : 2019... et après !

L'activité de l'association des Riches heures, particulièrement intense tout au long de l'année qui s'achève, a été conforme à nos orientations.

Le Festival "*Europe, princesse phénicienne*" a connu un grand succès, avec des salles pleines à tous les concerts : on a même refusé du monde à trois reprises. Avec deux créations spécialement conçues pour Simiane, et la venue du très grand claveciniste Benjamin Alard, la qualité était également au rendez-vous.

Autour du festival, la projection gratuite, en partenariat avec la librairie Le Bleuët, du film "*Tous les matins du monde*", ainsi que l'exposition réalisée par nos soins à la Rotonde, avec la collaboration bénévole de Martine Cazin, Pascale David et Alain Schwartzstein, sur le thème de l'Europe dans l'histoire de l'art, ont illustré notre souhait d'élargir le festival à d'autres formes d'art.

Au-delà, la fête de la musique, en partenariat avec l'abbaye de Valsaintes, a permis de faire de la musique, avec des amateurs, les élèves de l'école de Simiane, etc. peu de temps après l'inauguration de la nouvelle salle des fêtes !

Et c'est un autre partenariat, avec Vivre à Simiane, qui nous a permis de clôturer le 12 octobre la saison avec Anne Calas et ses complices sur "*Les folles complaints*" de Charles Trenet.

La situation financière, grâce à une bonne gestion, au soutien des collectivités dont la commune de Simiane, au mécénat aussi, est saine et nous permet d'envisager nos actions futures sereinement.



En 2020, le Festival aura pour thème "*Orphée, le chant du monde*" du 2 au 13 août. En Avril et en juin, des actions pédagogiques seront menées à l'école de Simiane. Et nous espérons renouveler de manière conviviale le moment de la fête de la musique le 21 juin.

Mais tout cela ne pourra se poursuivre qu'avec les bonnes volontés de tous. Le travail exigeant de toute cette organisation repose sur des bénévoles, adhérents de l'association élus par l'assemblée générale. La prochaine AG se tiendra à 14h30 le 11 janvier prochain dans l'ancienne salle du conseil municipal. Il est absolument vital que non seulement les adhésions soient nombreuses, mais que les bonnes volontés se manifestent pour participer à la vie de l'association, pour faire partie du Conseil d'administration ou collaborer ponctuellement, et que le nécessaire renouvellement des équipes se poursuive.

### PATCHWORK 04

L'exposition du club de Patchwork a eu lieu cet été et a rencontré un beau succès.

Nos anciennes adhérentes ont été mise à l'honneur avec la rétrospective 1984-2019 qui marquait les trente-cinq ans du club.

Nous vous retrouverons au Marché de Noël en attendant l'été 2021 pour notre prochaine exposition.





### La Saint-Sylvestre à guichets fermés ...

Dès l'annonce, par l'association Descartes au Cochonnet, de l'organisation du réveillon 2019 à la salle des fêtes, le succès a été immédiat.

Chacune des 120 places prévues initialement a aussitôt été réservée.

Foie gras et canard seront au rendez-vous.

**Bonne année 2020  
à tous les simianais !**

### Halloween devient la Fête de la Citrouille

C'est à l'initiative d'Olivia BRINDLE que les associations "**Vivre à Simiane**", "**La Fadibole**" et celle des parents d'élèves "**Les Petits Simianais**" ont organisé cette année la fête d'Halloween. Cette fête qui a lieu depuis plusieurs années au château, dans la pure tradition anglo-saxonne, a été renommée "Fête de la citrouille". L'objectif était de proposer aux enfants du village un après-midi récréatif avec des animations sur le thème de la citrouille. Le château a été décoré avec des citrouilles bien sûr mais sans figures effrayantes, de façon à ne pas faire peur aux plus petits.

Une soixantaine d'enfants et leurs parents ont répondu présents à l'invitation des associations et ont activement participé aux ateliers jeux qui avaient été installés. Tous semblent s'être bien amusés. Tout le monde s'est séparé après le goûter gentiment offert et préparé par "Les Petits Simianais". Les organisateurs ont été satisfaits de voir les enfants prendre du plaisir autour de jeux simples et collectifs.

### Les lutins d'Alice

Lors de la Fête de la citrouille, mentionnée ci-dessus, notre épicière Cécilia avait déjà organisé le 30 octobre un goûter pour les petits et les grands. Le succès de cette initiative a conduit "**Aux délices d'Alice**" à renouveler l'évènement le 4 décembre. La fête s'approchant à grands pas, le Père Noël attend les lettres que lui ont rédigé nos petits.



Les lutins étaient de la partie et le sapin de Noël de l'épicerie porte désormais une multitude de boules de Noël multicolores portant chacune le prénom d'un enfant. Tous ont pu rapporter à la maison un ravier de "**blé de l'espérance**", de bon augure pour l'année nouvelle. Comment ne pas s'émouvoir en regardant les yeux émerveillés des enfants qui ont partagé ce beau moment, ensemble avec leurs parents et grands-parents. Continuons tous à garder notre âme d'enfant !

# FLORE à SIMIANE 2019

## La cinquième édition de la journée des plantes



Voici déjà la cinquième édition de la *journée des plantes d'automne* organisée dans notre village. Trente producteurs de plantes de jardin, venus de la région, ornèrent le bas du village et attirèrent beaucoup de monde venu chercher des plantes et des conseils de spécialistes. Nous pouvons être fiers du succès de cette journée car les retours des visiteurs comme des exposants sont : "Nous avons passé une magnifique journée".

Pourtant le soleil n'était pas au zénith comme en 2018 et les annonces de la météo locale ont freiné les ardeurs des visiteurs potentiels. Mais nous estimons néanmoins que plus de 2000 personnes sont venues et l'espace "restauration" sur la place René Char a été pris d'assaut.

La nouvelle salle des fêtes accueille trois conférenciers et de nombreuses animations gratuites sur des stands de bénévoles ont fait de cette journée un réel succès. Les bonnes volontés sont indispensables à la réussite et à la pérennité de cette journée annuelle et ont été remerciés le vendredi 22 novembre dans la salle des fêtes pour établir un bilan et partager un excellent moment de convivialité.

Il faut aussi noter la visite d'un groupe de Simiane Collongue qui anime aussi un jardin collectif. Il a été accueilli par notre Maire, Louis Laudun et le 11 janvier 2020 nous serons quelques-uns à nous rendre dans leur jardin afin de poursuivre ce beau partage entre nos deux communautés.



## Le jardin collectif des simianais : inauguré le 30 novembre 2019



L'objectif premier de l'association *Flore à Simiane* reste l'embellissement du village à l'aide du végétal. Le projet de jardin collectif va dans ce sens et le terrain de la Gonette, mis à disposition par la mairie, commence à être aménagé.

Ce sera un long travail qui repose uniquement sur le bénévolat. Il y a déjà eu deux séances de débroussaillage et un tracteur est venu girobroyer l'herbe. Le samedi 30 novembre nous avons donc pu inaugurer les premières plantations.

Divers végétaux nous avaient été donnés par les pépiniéristes et les bénéficiaires de la journée des plantes nous permettent aussi d'envisager d'autres achats. Nous planterons particulièrement un arbre pour la seule naissance du village de l'année 2018 mais chaque année, fin novembre, nous planterons un nouvel arbre pour chaque naissance. Georges Derie nous a généreusement offert une œuvre artistique, un dragon, qui a été mis en place lors de cette journée. Rendez-vous dans le jardin des simianais où chacun reste le bienvenu.

# FLORE à SIMIANE 2019 (suite)



## Un appel solennel au bénévolat

Chers amis de Flore,

Notre jardin collectif est enfin en route... Au terme de quelques premières séances avec une poignée d'amis, le débroussaillage a pu être réalisé. Mais c'est surtout Pierre Cassan qui nous a bénévolement girobroyé le terrain. Notre jardin a dès lors tout de suite revêtu une bien plus belle allure, merci à Pierre.

Le jardin se créera selon les principes de la permaculture. Ceci signifie qu'il n'y aura pas de labour initial du sol. Nous avons invité chacun à nous apporter de grands cartons dépourvus d'encre ou de collant scotch. Ces cartons seront disposés en surface sur les futurs massifs et seront recouverts d'une bonne épaisseur de débris végétaux issus du travail de débroussaillage. D'ici quelques mois, après l'hiver, la terre se sera modifiée en dessous et le sol pourra dès lors être ensemencé et des arbres plantés.

Notre jardin est dédié à tous les Simianais et il ne se concrétisera qu'avec l'aide des bonnes volontés. Des bénévoles pourront également provenir d'autres communes, bien entendu ! Il n'est évidemment pas obligatoire de venir à chaque rendez-vous, lesquels, dans un premier temps, resteront fixés à une séance par mois (mais il faudra, par la suite, augmenter la cadence). Si nous sommes assidus et nombreux, nous pourrions assurer un roulement efficace et donner forme avantageuse à notre beau projet. Des aménagements seront encore à réaliser ou à financer : des clôtures, une réserve d'eau, un abri de jardin...

Merci d'avance à vous tous !



## Inscriptions sur les listes électorales

En application de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, les inscriptions sur les listes électorales sont permises jusqu'au vendredi 7 février 2020 en vue des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Vous avez la possibilité d'effectuer cette démarche en ligne sur le site Internet [service-public.gov](http://service-public.gov) ou directement au secrétariat de la mairie aux jours et heures d'ouverture au public.



## Nos stations d'épuration



Nous tenons à vous rappeler qu'il est vivement souhaitable de ne jeter dans les cuvettes des WC exclusivement que du *papier* hygiénique. En effet, les tampons, linges hygiéniques, quels qu'ils soient et autres préservatifs, ne sont ni dégradés ni digérés par nos stations d'épuration. Ce sont nos employés communaux qui portent la charge de les ôter des dégrilleurs.

Vous admettez que ce n'est pas vraiment très ragoûtant !!!

**Alors, faites preuve de civisme et disposez des petites poubelles dans vos WC à cet usage.**

**Merci d'avance pour nos employés communaux !**



## *Aménagement des accès au village*

### Aménagement de la RD 18 en traversée du village

Ce projet, comme vous pouvez le voir sur le schéma, tel qu'adopté par le conseil municipal, repense toute la zone à proximité de l'école en aménageant des passages surélevés pour la traversée de la route départementale RD18, la création de 23 places de parking ainsi que des trottoirs pour les piétons avec accès direct à l'école, à la place René Char et au salon de coiffure.

Bien entendu, la place René Char comporte également un projet de réfection et d'aménagement qui est déjà subventionné à hauteur de 60 % par la Région pour une dépense estimée à 100 000.00 €. Ces futurs travaux devront être réalisés avant la fin du mois de juin 2021, ce sera donc la nouvelle municipalité qui devra les exécuter. En ce qui concerne la municipalité actuelle, elle ne peut engager ces réfections tant que les travaux en cours de la future mairie et du logement situé au-dessus ne sont pas terminés.



RD 18 en traversée du village



Le futur projet sur la RD 51 à l'entrée du village